

AG EPR Hainaut-Brabant wallon

Summum du surréalisme: *du décisif provisoire !*



Ce 9 décembre, les amateurs du Hainaut et du Brabant wallon découvrent les délibérations de l'AG de leur EPR tenue à Nivelles. D'un point de vue statutaire, 2024 prend alors officiellement cours dans ces deux provinces. Le consensus était-il l'invité des débats ? Le recours à des passages en force fut-il nécessaire ? « Coulon Futé », présent, fait le point sur ces questions inspirées par le scénario de la précédente AG.

Préambule. Ce n'est certainement pas un scoop, loin de là ! Le souvenir laissé par l'assemblée



générale 2022 à Estinnes-au-Val titillait à coup sûr les pensées de maints présidents présents ce 9 décembre à Nivelles, ville particulièrement connue par le jacquemart de sa collégiale Sainte-Gertrude indiquant les heures en frappant une cloche avec un marteau. Allait-on revivre un nouveau colloque mouvementé causé par des positions radicalement opposées ? Il était logique de se le demander. L'attestait le sentiment de crainte instauré suite aux échos émanant de régions où les innovations 2023 dans le mode de lâcher, pierre angulaire des colombophiles, défrayaient sans retenue la chronique.

L'envoi de l'ordre du jour provisoire, rédigé - par prudence semble-t-il - de manière moins directive que son homologue de l'année précédente, laissait entrevoir un « *modelage* » plus serein du visage 2024 de l'EPR car la volonté de rationaliser marquait un temps de pause. Espoir en quelque sorte remisé par l'envoi le 2 décembre d'un mail présidentiel arrêtant l'ordre du jour définitif. Deux ajouts, et non des moindres, émergeaient de la comparaison des deux convocations statutaires. Le premier annonçait (en rouge) : « *Aucun amendement n'a été déposé dans les délais et sous les formes prescrits. Les principes liés à l'organisation sportive 2024 repris à l'ordre du jour provisoire de l'AG de l'EPR sont acquis. Lors de l'assemblée générale, le comité répondra aux questions et donnera des informations complémentaires.* ». Le classique « *on peut discuter, mais on ne change rien* », recette des années précédentes, ne pouvait pas être laissé pour compte... Le second ajout (en gras) « *Toutes les sociétés hennuyères (ou suivant un programme hennuyer) organiseront, en 2024, leurs concours de petit demi-fond à un jour de panier.* » ne pouvait en principe que rencontrer l'assentiment d'une très grande majorité d'amateurs suite au scénario vécu en 2023.





Et pourtant. Dans son introduction demandant une minute de recueillement, le président **Francis Petit** émit l'espoir de rencontrer, au cœur de l'assemblée paraissant moins soutenue qu'à l'accoutumée, un esprit constructif, un esprit de collégialité. « *Cela dépendra de vous les présidents* », dit-il. Il invita **Patrick Marsille** à dresser le rapport administratif de la saison 2023. Le secrétaire



s'empressa de faire le point des présences en nommant les absences non justifiées de quelques sociétés (C.F. : l'impression d'une assistance moins étoffée était de la sorte confirmée). Il aborda ensuite les classiques données numériques en pareille circonstance que sont 81.667 bagues vendues, 1.672 amateurs et 50 sociétés. Il précisa que la société de Chièvres connaîtra en 2024 une année administrative annonçant sa cessation l'année suivante. L'arrêt de « *L'Aile d'Acier* », de Brasménil est officialisé. Il attira l'attention des présidents sur la rentrée informatique des programmes-concours en leur demandant de suivre les « *démarches* » correctes. Il fit ensuite entériner le procès-verbal de

la précédente AG sur base d'absence de remarques formulées avant de clôturer sa première intervention en annonçant qu'aucune modification n'est à recenser, pour la prochaine saison, dans le règlement EPR.

La partie académique était dès lors terminée, s'invitant le terrain miné que représentait l'organisation sportive 2024, quatrième point de l'ordre du jour définitif.

Deux étincelles. Dans sa deuxième intervention lançant le sportif, **Francis Petit** fit, d'une part, remarquer que le national a permis le retour du demi-fond à un jour de panier, ce qui ne provoqua aucune réaction de la part de sociétés qui seront pénalisées par cette décision. Mais aussi, d'autre part, que le 21 décembre, une réunion de conciliation sera tenue réunissant les sociétés de Nivelles, Marche-lez-Ecaussines et celles de l'Entente des V (C.F. : des propos qui ont fait froncer les sourcils de présidents non concernés) car, selon les dires de l'intervenant, le comité de l'EPR se sent mal à l'aise de devoir prendre une décision d'autant plus que les demandes formulées sont arrivées hors du temps imparti aux amendements. « *Délai statutaire non respecté pour un amendement* », s'avéra la première étincelle qui mit sous pression ! **Dany Leturcq** décida d'entrer en lice pour présenter ce qu'il adviendra du Hainaut occidental en 2024. Son annonce du rejet, par le comité, de la demande formulée, lors de l'assemblée préliminaire de Pipaix, de lâcher en vitesse Ath Lessines avec « *L'Espoir* »- limitrophe réduit à quatre sociétés et partenaire de lâcher en demi-fond, fit « *sauter le disjoncteur* ».





Restant calme, **Jean-Marie Populaire** intervint en premier. « *L'ordre du jour définitif indique que le comité de l'EPR donnera des informations complémentaires quant à l'organisation sportive, insista-t-il, je vous demande de quel droit avons-nous une réponse négative ?* ». Le recours à « *L'EPR a maintenu sa décision* » fit sortir du bois des interventions de plus en plus nerveuses. A cet instant, le fil conducteur de l'assemblée était rompu, des redites foisonnaient. **Frédéric Jonckers** intervint :

« *Que devient la règle des cinq sociétés par lâcher?... Nous avons perdu des pigeons suite à l'instauration des rayons de 15-20 km...* ». **Joachim**

Libotte, de son côté, épingla un manque flagrant de communication.

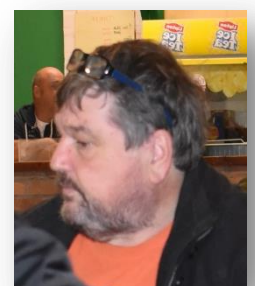
« *Pourquoi une entente est acceptée avant la réunion, pourquoi pas une autre ?* ». « *Pourquoi tout est décidé avant l'AG et que pour d'autres on doit encore se réunir le 21 décembre pour prendre une décision ?* ». Ces deux questions émanèrent

des rangs de l'assemblée. **Dany Leturcq** recentra les débats devenus on ne peut plus disparates sur la demande des Athois non acceptée. Entendre prononcé à cette occasion « *L'Espoir ne le veut pas* » provoqua la réaction de **Ludmila Reingaert**, secrétaire dudit groupement, qui demanda au mandataire pour quelle raison son entente n'avait pas été convoquée à l'assemblée préliminaire de Pipaix. La réponse de ce dernier, à savoir que son groupement ne fait pas partie du Hainaut occidental et ne travaille pas avec le même convoyeur, ne l'a pas convaincue. Un cinglant « *On n'est pas invité, on est au courant de rien* » s'en suivit, précéda l'intervention d'**André Steenhaut**, président de « *L'Espoir* », qui fit remarquer qu'une entente qui engagea 54.000 pigeons est réduite à quatre sociétés, que continuer à la traiter de la sorte ne prévoyait rien de bon pour le futur. (C.F. : « *L'Espoir* » a demandé de relever de la ligne de l'est, ce qui, selon une source autorisée en voix off, fut accepté. Le même sort fut par ailleurs réservé à Braine-le-Comte, Masnuy-Saint-Jean, Nivelles (RLU Nivelles - Braine-l'Alleud) et Soignies qui quittent « *Le Renouveau* ». Ces quatre sociétés citées relèveront, en 2024, de deux des trois lâchers entérinés sur la ligne de l'est. En toute dernière minute par contre, « *L'Espoir* » a reçu un avis négatif infirmant son adhésion autorisée au préalable à la ligne de l'est. Il est encore à noter la précision apportée par **Roger Crowet** à savoir que la terminologie Leval (reprise d'activités) / Nivelles notifiée à l'ordre du jour définitif désigne une association qui, selon **Patrick Marsille**, constitue les prémices d'une fusion à court terme.)



Tentative. A cet instant, **Patrick Marsille** jugea opportun, en sa qualité de secrétaire, d'apporter, afin d'éviter des confusions dans les esprits tout en essayant de recentrer les débats, des précisions sur les modalités à suivre requises par la procédure inhérente à une assemblée générale, en d'autres termes à l'application de l'article 29 des statuts. Il développa les notions d'amendement et de délais impartis, l'objectif poursuivi par une réunion de conciliation. (C.F. : une réunion de conciliation traite un (des) problème(s) spécifique(s) à la gestion interne d'une entente et non de décisions relevant du ressort du comité de l'EPR ou de l'AG). Plusieurs voix s'élevèrent pour demander, au niveau national, de revoir la notion d'amendement, ce qui permit d'apprendre que, ce lundi 11 décembre était convoquée une Assemblée Générale Nationale Extraordinaire, chargée de clôturer la revisite des statuts conformément à la nouvelle législation sur les asbl entrant en cours le 1^{er} janvier 2024.

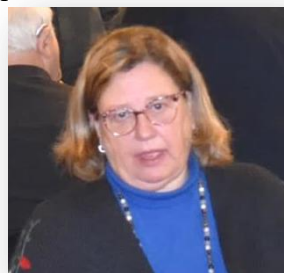
Nouvelle salve. **Frédéric Jonckers** repartit de plus belle en stipulant, face au refus confirmé aux Athois de leur lâcher souhaité, qu'il interviendrait auprès du Bien-être animal afin que ce dernier s'enquière de la thématique des lâchers dans l'optique de les regrouper pour canaliser la nervosité des pigeons dans les paniers en période de lâcher. Ce qui provoqua la réaction de **Francis Petit** et d'**Alain Jeanmotte**, président de Blaugies, tous deux qualifiant l'intervention de chantage.





D'une manière théâtrale, **Pierre Titart** s'avança du fond de la salle en direction du comité pour dénoncer l'oubli d'inviter « *L'Espoir* » à l'assemblée préliminaire de Pipaix.

Une vive discussion s'engagea entre **Ludmila Reingaerd**t et **Jacques Mayeur**. Elle porta sur le manque d'informations délivrées, la non-connaissance du programme et l'absence d'assemblée préliminaire. Ce à quoi **Jacques Mayeur**, se sentant mis sur la sellette, répondit qu'il n'était pas nécessaire de faire une AP qui se résumerait à une

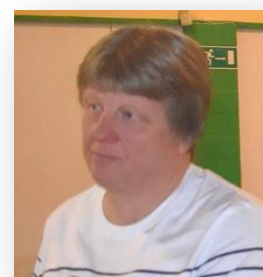


réunion de groupement.

Programme. L'équilibre du programme proposé s'invita dans les débats. **Alain Jeanmotte** défendit les intérêts des courts points car la copie de l'itinéraire proposé manque, à ses yeux, de kilométrage pour les plus petites distances de vol. Il demanda la reprise plus soutenue d'Ecouen au détriment de quelques Pont-Sainte-Maxence (C.F. : Un ajout de deux Ecouen fut demandé à l'AP de Pipaix). Au décompte final, quatre Ecouen, les 27/04, 25/05, 22/06 et 27/07, furent programmés. Ce qui permit d'apprendre, de la bouche de **Francis Petit**, que l'itinéraire est proposé, en septembre, par le convoyeur. Ce dernier, selon ses dires, dispose d'un monopole, se montre soucieux de rentabiliser son entreprise. S'en suivit la précision qu'il est toujours possible d'apporter des modifications par la suite (CF : à Pipaix, **Dany Leturcq** annonça avoir composé l'itinéraire en compagnie de **Geert Declercq**).



Dany Leturcq avertit que le Hainaut occidental, lors de son AP, a décidé de ne pas organiser de concours de petite vitesse, que des entraînements sont dès lors prévus les mercredis et samedis. **Francis Petit** s'informa de la situation dans le Centre-Charleroi, apprit qu'Estinnes-au-Val et Courcelles organiseront des entraînements, que Givry, de son côté, programmera des concours. **Etienne Boulard** demanda les raisons pour lesquelles les modalités du lâcher de petite vitesse ont parfois changé. **Francis Petit** répondit qu'en cas de quorum de 10 paniers non atteint, un regroupement s'effectue. **Jean-Pierre Palm** précisa que le quorum était de 10 paniers par société du lâcher.



Coup de massue. Le traitement du petit demi-fond allait-il réinstaurer de la sérénité ? Les propos de **Francis Petit** en début de séance et la libre circulation expérimentée en 2023 incitaient à le penser. Mais c'était sans compter sur la première intervention de **Denis Sapin**, président du Comité Sportif National et membre du CAGN, qui laissa pantois un bref instant l'assemblée avant de susciter des réactions. « *C'est mon devoir, dit-il, de vous annoncer que deux plaintes d'EP flamandes ont été déposées au national et seront reprises à l'ordre du jour de la prochaine AGN de février. Elles demandent de retraiter*



l'autorisation accordée au Hainaut de disputer le demi-fond à un jour de panier. Il est donc prudent de ne pas créer victoire trop vite. » (C.F. : ces propos n'ont pas laissé paraître le moindre signe d'étonnement sur les visages des membres du comité de l'EPR. Ces derniers étaient-ils au courant ? On peut certainement se le demander. Si c'était le cas, comment dès lors comprendre les propos initiaux du président de l'EPR ?). **Pierre Titart**, campant toujours dans une attitude théâtrale, signa la première réaction. « *Cela change tout*, dit-il, *les zones de participation différeront vu que les frontières hennuyères ne seront plus fermées. Comment remplir les programmes pour le 1^{er} janvier quand la décision ne tombera qu'en février.* ». **Joachim Libotte** enchaîna en certifiant que la situation de la société de Lessines changera en cas de retour à deux jours de panier qui autorisera les colonies flamandes dans sa société. Comment remplir les programmes ? **Patrick Marsille** demanda de rentrer un maximum de données et qu'il sera toujours possible de réaliser des aménagements (C.F. : non des amendements ?) en février quand la décision finale sera prise au national (C.F. : les statuts demandent lors de l'AGN de février d'entériner les programmes des EP/EPR).

Bernard Chapelle souleva ensuite le problème causé par Froidchapelle qui dispose d'un lâcher en vitesse. **Francis Petit** fit allusion à la situation particulière de la Botte du Hainaut, s'empressa de dire qu'il ne fut pas donné satisfaction à la demande de porter le rayon à 17 km (15 km en 2023). Ce qui incita **Jean-Pierre Palm** à un trait d'humour : « *On demande le beure d'abord, ensuite la crème* ».

Et le Brabant wallon ? Denis Sapin se chargea de présenter le Brabant wallon qui, selon ses dires, se résume à une formalité. *En petite vitesse*, il est à noter l'intervention de **Christophe**



Coosemans, président de la société de Beauvechain exclue du jeu commun avec Ramillies-Perwez sur les Momignies. Ce dernier regrette ce fait soldé par une plausible perte d'amateurs. **Philippe Van Caillie**, président de Ramillies-Perwez, lui répondit qu'il prit connaissance de ce fait quatre jours avant l'AG de ce 9 décembre et qu'il était donc difficile d'apporter une réponse dans un délai aussi court.

« *A tout problème*, dit-il, *il existe des solutions. Un grand manque de communication est à déplorer entre les sociétés et en général. Ce qui amène les problèmes... Une réunion se tiendra pour rechercher une solution.* ». Ces mots ont reflété un moment de sagesse dans une assemblée aux propos parfois dissonants. *En grande vitesse*, poursuit **Denis Sapin**, rien n'est à signaler car le canevas 2023 a été reconduit. *En petit demi-fond*, le *Petit Club* entamera la dernière année du contrat de trois ans signé avec l'Obrafo, un contrat renouvelable. Le président du CSN affirma encore qu'un problème se pose actuellement pour le lieu de lâcher prisé de Gien, la recherche d'un contrôleur français est en cours (C.F. : en voix off, **Denis Sapin** épingla l'accord avec le Brabant flamand autorisant la reprise d'une commune limitrophe et d'une commune surlimitrophe. La reprise des « 4 W » n'est plus par contre d'actualité).

AWC. Le calendrier des concours AWC fut confirmé. A savoir Châlons-sur-Saône disputé avec le Limbourg le 18 mai pour préparer la ligne du Rhône, Châteauroux le 01/06, Bourges le 06/07 et Vierzon le 3 août. La réaction de **Joachim Libotte**, président de Derby-Hainaut, ne se fit pas attendre. Sans détour, il fustigea la concurrence néfaste avec le Vierzon classique du 18/05 proposé par « *sa* » société. Il lui fut démontré que sa vision était inexacte.



Club des Jeunes de Wallonie.

Didier Tison, communicateur fédéral, souhaita parler de la thématique des jeunes amateurs. Une voix dans l'assemblée contesta sa prise de parole, ce qui provoqua une vive réaction de sa part. Il développa sa carte de visite fédérale en épinglant le travail qu'il a effectué pour la fédération. *« Ma nomination, dit-il, résulte d'un vote unanime en ma faveur*

des 19 mandataires nationaux... Si les amateurs ont pu entraîner leurs pigeons pendant la période Covid, il faut le savoir, ils le doivent à mon carnet d'adresses ministérielles... Si les prochaines journées fédérales se dérouleront à Mons, c'est encore le fruit de mon travail... ». Une distribution de folders clôtura la séance.

